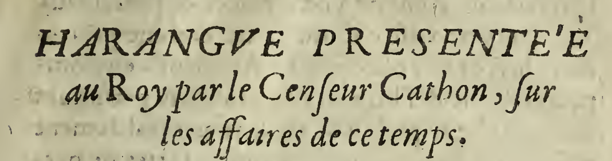
HARANGVE
ET
REMONSTRANCE
PRESENTEES AV ROY
PAR LE CENSEVR CATON
ſur les affaires de ce temps.

M. DC. XIX.



HARANGVE PRESENTÉE au Roy par le Censeur Cathon, sur les affaires de ce temps.

SIRE,

L'affection de vos bons & fidelles subiects ne leur a permis de demeurer d'auantage en silence, sur le subiect de la Guerre qui se presente, à laquelle ceux qui sont pres de vostre personne la veulent porter, & le dessein que la Royne vostre Mere sans le consentement de V. M. est sortie de Blois, & s'est retirée à Angoulesme, quoy qu'on mette dans les esprist des peuples que s'est pour la rebellion commise par Monsieur le Duc d'Espernon: ces choses SIRE, on fait entrer en consideration tous les bons François, qui se seroient allé ietter à voz pieds, pour luy representer le danger auquel vous mettés vostre Estat, si vous suyués les passiõs de ceux qui iusques àpresent vous ont tenu comme esclaue en la cognoissance de vos affaires, car ils ont bien ozé (SIRE) & personne ne le peut mieux sçauoir que vostre Majesté, que depuis l'absence de la Royne vostre Mere, personne ne vous a ozé approcher que premierement ils ne se soient fait cognoistre à eux, voire d'auantage que si quelqu'vn de quelque qualité qu'il ayt esté voulãt par-

ler à voſtre Majeſté, vn d'eux qui n'ont point abandóné voſtre perſonne portoient l'oreille pour ſçauoir ce qu'on luy diſoit? Auoir par le moyen de leurs actions eſloigné voz Princes & principaux Seigneurs de voſtre Cour, tenu comme priſonniere la Royne voſtre mere: Auoir mis en compromis la vie & l'honneur de pluſieurs perſonnes de qualité qui parloient du mauuais traictement qu'elle receuoit, deffendu à toutes ſortes de perſonnes de la voir, tenir des Eſpions pres d'elle ſans ſon ſeu, pour les tenir aduerty de ce qui ſe paſſeroit pres de ſa perſonne: Auoir balloté le Gouuernement de vos Prouinces, les acheter aux deſpens de voſtre Majeſté, en oſter ceux que le feu Roy Hēry le Grand y auoit eſtably, ne s'eſtre pas contenté d'vne deſpouille ſi aduantageuſe que celle que vous leur donnaſtes il y a deux ans: Mais encores depuis ce temps là ils ſe ſont rendus maiſtres de toutes vos finances au preiudice de pluſieurs perſonnes de qualité, au preiudice auſſi de vos gens de guerre tant de Pied que de Cheual: Et que l'aſſemblée des notables que le ſeul mot nous faiſoit promettre la continuation de la paix que V. M. auec l'ayde de la Royne voſtre mere a acquis à ſes peuples, en eſtabliſſant vn bon ordre pour lequel vous les auiez conuoqué, & regler tellement voz finances que dans peu de temps V. M. eut eu dequoy aller replanter la Croix ſur le Mont caluaire où le Sauueur du monde l'y a premierement fait paroiſtre pour nous faire ioüir d'vne vie plus heureuſe que celle dans laquelle nous viuons: C'eſt-ce qui eſtoit attendu de tous les Chreſtiens à l'imitatiō de vos Predeceſſeurs, & les vœux des gens de

bien leur faisoit esperer ce sainct exercice, pour la conqueste de ce sacré lieu que les ennemis de son nom possede : mais cest espoir s'est auorté à sa naissance, puis que ceste assemblee ne fut que pour les authoriser dans leur Gouuernement, & que l'espargne qu'ils ont faictes à esté pour remplir leur bource : Car on dit maintenant que V. M. n'a pas vn sol, aussi a il fallu sur le bruit de ceste guerre recourir aux Edicts & à l'emprunt: on n'a pas laissé pourtant en ce S. temps accompagnât nostre Seigneur à la Croix de faire la mesme priere qu'il fit pour ceux qui le crucifioient, Seigneur pardonne leur car ils ne sçauent ce qu'ils font.

Et pour faire cognoistre ces choses veritables à V. M. elle est tres-humblement suppliée de considerer l'estat auquel le feu Roy Henry le Grand vous a laissé, lequel auoit donné l'alarme, non pas seulement aux Chrestiens, mais encore à l'infidelle, qui tenoit pour asseuré, que s'estant assuietty toute l'Europpe à l'exemple d'vn Charles-Magne, eux n'auroiét pas dequoy resister, & auoient desia desseigné de ce venir jetter à ses pieds, & le recognoistre pour le plus digne Monarque de tout le monde, & le plus capable de regner. Ouy ils l'eussent fait (Sire) puis que les murailles de l'Italie & de l'Allemagne commençoient à cheoir au seul bruit de ses armes, & les portes demeuroient sans clefs puis qu'on les faisoit porter aux pieds de ce Grand Roy.

Voila donc (Sire) tout le monde en arme & en allarme, le Comte de Fuentes mesme qui n'a-

uoit appris à cognoiſtre que la gloire & l'ambition de ces Rois, publioient que les deſſeings de ce grand Prince ne pouuoient receuoir de l'obſtacle que par vn coup de malheur: auſſi (Sire) n'a il eſté que trop vray, car ſans ceſt auorton de Nature il s'en alloit prendre poſſeſſion des terres Eſtrangeres, & ſe rendre eſclaue tous les Rois de la terre, pendant qu'il laiſſoit V. M. croiſtre en aage auec la ſage conduite de la Royne voſtre mere, qu'il vous laiſſoit pour Tutrice & Regente de ce Royaume, ainſi l'auoit-il qualifié quelques iours auparauant ce deteſtable coup, quand la conduiſant de ſa chãbre au cabinet, & s'eſtant arreſté pour parler à quelqu'vn, il luy dit, paſſez, paſſez, Madame la Regente.

Conſiderés donc (Sire) combien de peuples ſont picquez, auec tous vn deſir de vengeance, dans laquelle il leur ſembloit eſtre deſia dedans par le deteſtable coup arriué à ce Monarque: Les voila diſ ie (Sire) à batir des deſſeings pour jouer ſur voſtre Eſtat comme ſur vn Theatre l'effect de leurs mauuaiſes volõtez: A quoy la ſage prudence de la Royne voſtre mere apporta tant de ſoin parmy les larmes & les ſanglots qu'elle iettoit de la perte qu'elle venoit de faire, qu'ils n'ont eu que le repentir d'auoir ozé mal penſer, & que ſi nous auions perdu vn grand Roy, vne grande Royne nous eſtoit demeurée: Auſſi à meſme temps elle fait dõner ordre pour la ſeurté de voſtre perſonne, enuoye querir tous les Gouuerneurs des Prouinces, Places, & Fortereſſes, leur fait preſter le

Serment de fidelité, & les enuoye chacun en l'exercice de leur charge, faict que les troupes qui estoient sur pied soient cõseruees dans leur deuoir, & fait procedder à la formation du procés de ce demon incarné.

Et pour mieux afermer vostre Royaume, & empescher que les esprits Broüillons n'eussent paroistre durand vos ieusnes ans quelque effect de leur malice, elle fut conseillee de rechercher l'alliance d'Espagne, elle communique c'est aduis à tous vos Princes, Ducs, Pairs, & officiers de vostre Couronne, qui tous le trouuerent bon, prierent la Royne vostre mere d'en faire la demande, & d'en donner les asseurances necessaires, & pour cest effect Monsieur le Duc de Mayenne fut le porteur de ses parolles vers le Roy d'Espagne

Et parce que le vray & plus seur moyen de regner est de conseruer la iustice dans sa dignité, elle enuoya à tous les Parlements de se maintenir dans le seruice qu'ils doiuent à V. M. & de tenir les peuples dans leur deuoir. Et apprehendãt que la liberté du port des armes ne causast de la broüillerie, fait vn Edit portant deffences du port d'icelles, & parceque la licence du jeu, & des Berlans, s'estoit si fort establie qu'outre que Dieu y estoit grandement offencé par le moyen des blasphemes qui si proferoient, & aussi que la pluspart de vôtre noblesse & autres vos subiets se ruinoient, elle fait deffendre lesdicts jeux, Berlans, & blasphemes, fait deffendre les duels & rencontres auec tant de zele & affectiõ, qu'õ ne recognoissoit point de changement en vo-

ftre Eftat, que le dueil qu'on portoit de la perte d'vn fi grand Roy, & que les deffeins de la guerre eftoient conuertis en prieres pour l'accroyffement de voftre Maiefté, & pour la conferuation ne voftre Eftat.

Pendant que d'vn cofté la Royne voftre mere à le foing de vous faire donner la cognoiffance qui eft neceffaire à vn grand Roy qui doit vn iour feigneurier la terre, de l'autre elle tafche d'eftaindre le feu que la diuerfité des Religiõs vouloit allumer, à quoy incenffiblement on nous vouloit porter par le moyen de certains liures qu'on faifoit imprimer en année 1612. & 1613. àquoy fa fageffe apporta tout le remede que l'affection de vous conferuer voftre Eftat en paix, luy pouuoit permettre, mais comme il falloit que la pofterité cogneuft le zele d'vne bonne mere, & que toutes les chofes du monde n'ont efté capables de la faire confentir à la diminution de l'authorité qui vous eftoit deüe, tant de l'vne que de l'autre religiõ, voyla (SIRE) que fes efprits qui ne pouuoient viure dans la trnnquilité pouffés par l'ambition de s'affranchir attire a eux les volontés des Princes qui fous des foibles raifons prennent les armes. Aquoy la diligence qu'apporta cefte grande Princeffe d'eftaindre ce feu eft admirable car c'eft en cecy ou il faut aduouer en defpit des langues mefdizantes que fon deffeing n'a iamais efté autre, que la conferuation de voftre authorité & de voftre Eftat, car auffi toft elle enuoya fçauoir le fubiect de leurs plainctes, les affeure qu'elle tafchera auec toute forte paffion de les contenter, qu'ils
fiffent

fiſſent conſideration que la guerre eſt la ruine du peuple, ils mettent par eſcrit quelques plaintes, pour auſquelles remedier, ils demandent vne aſſemblee des Eſtats generaux, elle là leur accorde, les voyla doncq mandé, on ne laiſſe pas pourtant de faire quelque eſcapade en Poitou, & en Bretaigne, dabort pour conſeruer les peuples dans le reſpect deüe à voſtre Majeſté. Elle luy fait faire le voyage, & en ceſte action auſſi bien qu'aux precedentes & ſuiuantes, on ne remarque en ceſte Princeſſe qu'vne grande doucceur & clemence, s'eſt que ſans reſpandre vne goutte de ſang, toutes ſes broüilleries ſont appaiſees, & tout le monde ne reſpire que voſtre ſeruice.

Ce voyage eſtonna grandement les autheurs d'vn grand deſſein que l'on auoit ſur voſtre Eſtat, d'où la cogoiſſance en euſt eſté grandement auerce, ſi vn Preſtre qui venoit d'Italie, & qui fut tué aupres du Tarare en Lionnois, fut peu arriuer en cette ville, ou ſi ſa Mallete dans laquelle eſtoient les memoires de ceſte grande conſpiration euſt eſté apportée, mais elle fut enuoyée à vn Banquier Piedmontois qui ſe tenoit a Lyon, par ceux qui aſſiſterent à ce meurtre, lequel à l'heure meſme l'emporta en ſon pays: Vous auriés veu (Sire) ceſte grande Caballe & comme vous le pouuez ſçauoir de la Royne voſtre Mere, que ſi ceſte grande Princeſſe n'y eut remedié par vne prudence admirable, on vous euſt rendu le plus miſerable Roy de la terre, & que quand on vous voudroit ré-

dre les declarations qu'elle vous en feroit suspectes vous pourrez auoir recours à la procedure que ce sacré Senat, cest Auguste Parlemét fit aux complices de ce meurtre, qui furent executez en l'année 1614. Dequoy veritablement (SIRE) on ne pourra iamais rendre assez d'actiõs de graces à ceste grande Royne, & particuliement V. M. de vous auoir escrit ce mal-heur, le temps à venir vous en donnera vne parfaite cognoissance qui vous fera haïr auec des passiõs extremes ceux qui possedent voz volontez, vous ont iusques à present rendu ces actions odieuses par les plus manifestes faussetez qui se pourront iamais imaginer : les plus clairvoyans pourront iuger de ceste verité par ces premiers mouuemens, & par la suitte d'iceux.

Comme vostre Maiesté fut de retour de Bretaigne, la Royne vostre Mere voyant que vous estiés assez fort pour gouuerner vostre Estat, elle se despoüille de sa Regéce, vous remet la charge du Gouuernement : Ce qu'elle fit sans y estre aucunement portée que par les loix de l'amitié & du respect qu'elle vous a tousiours porté, elle fait publier son dessein, tous les Princes & grands Seigneurs se rendent pres de vostre personne pour l'assister en vn acte si celebre : Vous voila donc Majeur, vous voila en main les renes pour la conduite de vostre Royaume.

Ce ne fut pas encore tout fait, l'on commence de nouueau à murmurer la Royne vostre Mere qui auoit estein la flamme, mais les charbons estoient encores rouges du feu de l'ambi-

tion,il y falloit mettre l'eau de sa prudence, ce qu'elle fit : Elle fait donc presser l'assemblée des Estats, les voila arriuez dans Paris, à l'ouuerture desquels elle leur fait proposer le dessein de V. M. leur rend s'il est permis de dire compte de son administration, les exhorte comme bons & fidelles Subiects de remedier aux desordres de l'Estat s'il y en a, & d'apporter le remede qu'ils iugeront en leurs cõsciences pour la conseruation de vostre Authorité & de vostre Estat, & sur tout luy donner leurs bons & salutaires aduis.

Les Estats trauaillent à voir les plaintes de Messieurs les Princes, mais les Seditieux qui ne demandoient qu'vn moyen pour se mettre en liberté comme ils voyoient que les Estats approuuoient la Regence de la Royne vostre Mere, & que iustement & sainctemẽt elle auoit consenty au Mariage de V. M. & de Madame vostre Sœur, qu'elle deuoit effectuer ses promesses, & en suittes des parolles venir aux effets, les voila qui se trouuent priuez de leur dessein par vne assemblee des plus qualifiez de la Frãce, ils taschent de rompre le col à leurs sainctes resolutions, en faisant proposer vn Article par le tiers Estat, comme le plus susceptible & capable de nouueauté, qui n'estoit que pour mettre vn Chisme à l'Eglise, & nous ietter dans le malheur où l'Angleterre a esté par tant d'années: Ce qu'estant consideré par les Desputez Ecclesiastiques & par vostre Noblesse, & iugeant le grand mal qu'vne telle creance pouuoit ap-

porter à voſtre Eſtat, ils s'oppoſerent à ce que ledit Article ne paſſaſt point, ce qu'eſtāt auſſi recogneu par V. M. par les ſaincts Conſeils de la Royne voſtre Mere, vous auries eſuocqué à vous & à voſtre propre perſonne le fait dudit Article, leur fait inhibitions & deffences d'en parler cy apres, les Eſtats baillent leurs Cahiers & apres ſe retirent.

Voila la fin des Eſtats generaux, ceux de la Religion en veulent tenir d'autres, quoy que cela ne ſe d'euſt : mais la Royne voſtre Mere pria V. M. les leur accorder pour leur oſter tout ſubiect de plainte, les voila donc à Grenoble, où vous y enuoyaſtes le ſieur Frere voſtre Conſeiller d'Eſtat (comme vn de vos plus fidelles & affectionnez ſeruiteurs, l'integrité duquel vous ayant des long temps eſté cogneuë, vous l'auriés honoré de la charge de premier Preſident en ceſte Prouince là) lequel ſe trouua à l'ouuerture de ladicte aſſemblee, leur repreſenta qu'ils euſſent à ce contenir dans les bornes de l'obeiſſāce que les fideles Sujets doiuēt à leur Prince, mais comme ils virent que le ſieur Mareſchal Deſdiguieres, prenoit, garde à leurs actions, & qu'il ne ſouffriroit pas, comme il na iamais fait, que riē ſe paſſaſt au preiudice de voſtre authorité & de voſtre ſeruice, les voyla qui ſans rien reſoudre ſans la permiſſion de voſtre Maieſté, ils quittent Grenoble ſans dire mot, & ſe rendirent à Nimes ou vous leur enuoyaſtes dire que ce n'eſtoit pas traicter en ſubiects, mais neantmoins la Royne voſtre Mere qui na ia-

mais tefmoigné que le defir de la tranquilité publique, pria voftre Majefté de leur eftre meilleur Roy qu'ils ne vous eftoient bons fubiects, ce ne fut pas tout, car quand ils fceurent que vous efties refolu de faire le voyage, les mauuais Religionnaires, firent gliffer dans l'efprit des Princes, qu'il y alloit du leur de fouffrir ce mariage, & pour cet effet leur office & leurs vie, & leurs biens, les affeurent que tout le corps fe ioindra à eux, & mefme le Roy d'Angleterre, qui fournira d'hommes & d'argent, & fur fes belles promeffes Meffieurs les Princes qui ne cōfideroient pas à quel deffein fes parolles leurs eftoient portees. Ce retirent de la Cour recourent aux armes, & à l'Eftranger on enuoye à la Rochelle, & en Angleterre pour les fommer de tenir parolles, Monfieur de Courteney qui auoit efté mandé pour ce fubiect s'en reuint plus chargé de belles parolles que d'argent, ceux de la Rochelle voyant leur partie n'eftre pas affez forte defaduoüent les parolles qu'on leur auoit donné, fi que fe trouuant embarqué dans ces defaueus, on a recours aux liurets & manifeftes auec des blafphemes fi deteftables, qu'autres que François ne les pourroient auoir faicts, dequoy l'eftranger faifoit leur profit, & n'auoient en la bouche que noftre honte & noftre confufion.

La Royne voftre Mere confiderant que ceux qui ne deuoient refpirer qu'vne parfaicte obeïffance, vouloient fouler au pieds voftre authorité, & de feruiteurs fe rendre Maiftres, elle porta courageufement V. M. au voyage, dit que la

posterité n'aura iamais ceſt aduantage de dire que vos ſubiects vous euſſent fait commettre vne laſcheté,& que vous & vos predeceſſeurs qui n'ont iamais appris qu'à commander, qu'il fallut que vous cedaſſiez à ceux qui ne doiuent auoir autre volonté que les voſtres:Et pour ceſt effet ayant mis ordre à voſtre ville de Paris a-uoir baillé vne armee vollante au ſieur Mareſ-chal de Bois-dauphin pour empeſcher le plus qu'elle pourroit celle de Meſſieurs les Princes, à meſme temps voſtre Maieſté part de Paris, on n'entend que fulminations, ſes tonnerres ne fleſchiſſe point le courage de ceſte grande Roy-ne,toutes vos villes qu'on publioit vous deuoir apporter de la reſiſtance ſont ouuertes auec des acclamatiōs de ioye,en quelques endroicts vos ennemis font contenance de paroiſtre, mais les rayons de voſtre preſence les offuſques & les eſblouyt,ils vous laiſſent le paſſage libre, & s'en vont d'vn autre coſté, cependant l'eſchange ſe fait, on ne void par tout que des feus de joye, & cris d'allegreſſe: mais la Royne voſtre mere conſiderant que voſtre peuple ſe ruinoit par le moyen des gens de guerre, pria voſtre Maieſté d'y remedier pour ceſt effet on parle d'vne treſue & d'vne conferance, Lodun eſt deſti-né pour ce ſubiect, & ſçachant que Madame la Comteſſe pourroit par ſa prudence appor-ter vne grande facilité au bien de la paix, & laquelle eſtoit demeurée à Paris, pour faire eſleuer Monſieur le Comte ſon fils, que ſon bas aage n'auoit peu permettre de faire

le voyage : Elle conſeilla Voſtre Majeſté de luy deſpeſcher vn Courrier poûr la prier de ſe vouloir trouuer à ceſte conference : elle qui n'a iamais eu autre volonté que de vous ſeruir & l'Eſtat, elle hazarda dans la rigueur de l'Hyuer ce ieune Prince, qui donne eſperance à la Chreſtienté d'eſtre vn iour bien fort agrandie par ſon moyen : La voila qui ſe rend dans Lodun, où elle fit cognoiſtre qu'on ne la cognoiſſoit pas, où eſtant Meſſieurs les Princes baillét par eſcrit leurs meſcontentements : A quoy V. M. par l'aduis de la Royne voſtre Mere, leur accorda tout ce qu'ils demandoient, les rembource des frais qu'ils auoient faits pour ruyner voſtre peuple & pour vous faire la guerre, l'Eſtranger ſe retire, mais non pas pour beaucoup de temps, car vous ne fuſtes pas de retour à Paris, qu'on ccommence à chercher de nouueaux moyens, on publie que le Mareſchal d'Anchre ſe veut faire Roy, que la Royne voſtre Mere veut mettre l'Eſpagnol en France : voila encore le feu qui s'allume, & cóme le premier deſſein continuë, on veut encor jetter Monſieur le Prince dans la meſlée. Voſtre Maieſté pour certaines conſiderations le fait arreſter dans ſon Louure, voila d'abort tout le monde en allarme, chacun ſe retire, on croit la France perdue : Mais cóme Dieu qui en a vn particulier ſoin pour eſtre V. Majeſté le fils aiſné de ſon Egliſe, il permet bien beaucoup de deſordres pour manifeſter ſa gloire, en nous conſeruant dans iceux. auſſi celuy qui durant cinq ou ſix ans s'eſtoit acquis des

grands moyens,au lieu de prendre exemple à la perte d'vn Sejanus, ne vise qu'à sa fortune, se rend insolent dans ses prosperitez, & tellement mescognoissable qu'il croit qu'on ne ce peut passer de luy, ce veut assujettir tous les Princes & Grands Seigneurs, & comme faire du compagnon auec V. M. Ce que vous ne pouuiez souffrir qu'auec des desplaisirs bien grands,sans neantmoins les faire cognoistre, car on ne l'auroit pas souffert : Mais considerant le mal-heur de vos peuples, qu'il ne falloit pas que pour vn homme tant de gens fussent ruinez (quoy que ce ne fut qu'vn pretexte qu'on estoit bien ayse d'auoir) V. M. iustement meuë, le voulut faire arrester sur plusieurs plaintes qu'on vous auoit faictes,où voulant apporter de la resistance, il fut tué, voila vn homme qui estoit tout, n'estre plus rien, voila le masque leué,& la plus part de Messieurs les Princes qui ne s'estoient retiré & n'auoient prins les armes que pour leur conseruation,se viennént rendre à voz pieds, tout le monde y accourt,pendãt que la Royne vostre mere est indignement traitée : voila la Paix faictes, & vn exemple à la posterité, que tout homme qui ce lairra emporter dans la mescognoissance, qu'il ne luy en peut quarriuer de mesme,& que ce que les peuples adorẽt aujourd'huy,demain le voudroient auoir desuoré.

Cest exemple n'a pas esté assé fort,car cetuy là ne fut pas descendu, qu'en voila vn autre qui monte,lequel pour ne trouuer point d'obstacle dans le cour de ses desseins, porte V. M. à

faire

faire dire à la Royne voſtre mere de ce retirer à Blois, en quoy Sire veritablement qüoy qu'il ne ſoit permis de parler des actions de nos Roys ſi eſt-ce qu'on dit que ceſte action, ſa priſon dans le Louure, ſes gardes oſtent le banniſſement de tous ſes ſeruiteurs & ſa captiuité à Blois, a eſté trouué extremement rude tant par les bons François que par les eſtrangers meſme cõſiderant ſa grandeur & l'affection qu'elle a tousjours euë pour la conſeruation de voſtre perſonne, de voſtre authorité, & de voſtre Eſtat, auoir eſté femme d'vn grand Roy, & Mere d'vn ſi ſage Roy, que l'antiquité & la poſterité plaindront de n'auoir cogneu, ouy (Sire) puis qu'on ne remarque en vous que des actions purement Royalles & ſainctes.

Voyla ceſt enfant de Phœbus monté ſur ſon char, l'ambition luy fait promettre que quoy qu'il ne ſe fut iamais meſlé que de porter vn oyſeau ſur le poin, qu'il conduira vn grand Eſtat, cõme ſi les maximes de gouuerner des peuples François, eſtoient auſſi aiſee qu'à prendre des moineaux a la pipee, & pour ſeconder leur genereux deſſein ils ſe ſeruent d'vn, qui auoit commencé de baſtir ſa fortune ſur la ruine de ſon maiſtre, les voyla Rois on dit que V.M. n'a plus que le nom: ô que s'il euſt bien cõſideré & fait ſon proffit en l'eſcolle où il auoit eſté nourry, il ne ſeroit pas monté ſi haut, car la ſageſſe de ſe Seigneur qui à iuſte tittre eſt appellé grãd, puis que veritablement il a toutes les qualités que l'on peut ſouhaitter à vn parfait caualier, ouy

qu'il les possede & sans enuie, car il ne s'est iamais perdu dans l'esclat des faueurs qu'il à receu de trois grands Roys, iamais ne s'est mescognu, tousiours modeste dans ses prosperités, on la tousiours veu la courtoisie mesme, & sa vie no⁹ doit estre vn exemple & à ceux qui nous suruiuront, les voila à trauers chãps comme vn Icare, ils portent leurs volontés dans le Conseil qu'ils authorisent du nom du Roy, ils publient qu'il faut reformer l'Estat, & pour ce rendre paisible au peuple, disent qu'il est necessaire vne assemblee de notables, & par ainsi on nous met dans l'espoir d'vn grand soulagement. Mais la fin fait cognoistre l'œuure, car voyant qu'il ny auoit pas beaucoup d'argent dans vos coffres, & qu'ils ne pouuoient faire leurs affaires qu'aux despens d'autruy, iugent qu'il falloit faire des retréchemens, car faire des impositions sur le peuple s'estoit se ruiner, ils font authoriser leur dessein par l'assemblee, & pour commencer on suprime lannuel, mais non la venalité, & que soubz l'apparence de ce bien, ils peussent plus aisément & sans plainte paruenir au port ou l'ambition leur auoit desseigné de se rendre, si elle en peut trouuer vn: Mais comme à vn beau iour on void esleuer vn orage, de mesmes quelques mescõtens commencent a se plaindre. les pentionnaires de 1616. 17. & 18. se ioignent à eux, disent qu'au parauant leur aduenement, ils estoient payés, la caualleric legere & le retranchement des gens de pied s'ayde à crier, ny pour cela on ne s'estõne pas, ils changent les Gouuernements, ache-

tent les vns, donnent les autres, en fin ce partages les finances & les charges, les vns veulent estre sur Intendans, les autres Secretaires d'Estat ce n'est pas neantmoins sans quelque diuision entr'eux, si quelque Prince ou grand, gronde, ils les font aller dans leur gouuernement, si on leur donne des soubçons ils mettent des creatures dedans le Conseil, chassent les vieux seruiteurs qui estoient pres de vostre personne & de la Royne vostre femme, & encor frescement ceste vertueuse Dame Madame la Connestable: & par ce que vostre reuenu n'est pas assés grand quoy que composé de trente six millions de liures, on fait reuendre vos Greffes, on alliene vostre Domaine, on reuend les regratiers, Commissaires des tailles, & garde des petits Sceaux, auec attribution de quatre deniers pour liures de ce qui se leue dans vostre Royaume, d'où l'on attire en vingt-deux mois à ce qu'on dit plus de douze millions de liures, neantmoins pendāt ce temps-là, point de gens de guerre sur pied, les pentionnaires point payez, fort peu de gens entretenus. Cependant on dit que vostre Maiesté n'a pas vn sol, ce qui est assez aizé à croire puis que Messieurs les Thresoriers de l'espargne vo' ont presté quatre cens mille escus pour leuer des gens de guerre pour aller contre la Royne vostre mere, on blasme si fort ceux qui cherchent la pierre philosophales qui ne l'ōt encor peu trouuer ie les conseille d'aller à leur escolle, car depuis peu ils ont fait quinze cés mille escus, pour acheter le gouuernement de Bretaigne, mais ce

changement à vn peu arresté se dessein, & a destourné la guerre qu'on vouloit faire cõtre ceux de Bearn, car il n'y à pas deux mois qu'on fulminoit contr'eux, & qu'on procedoit à la formatiõ des procés contre ceux qui auoient assisté à l'assemblee de la Rochelle sans vostre permission, on ne parloit que de les exterminer en cas de desobeyssance, mais aussi tost qu'ils ont veu la Royne vostre mere hors de Blois, ils vous sont venu offrir leurs vie & leurs biens pour luy faire la guerre, de refracteurs & rebelles à vos volontés, les voila les plus obeyssans qui furent iamais, on les reçoit à bras ouuert, on auroit volontiers escorché le veau gras, puis qu'ils s'offrent à faire la guerre à la Royne vostre mere & à ceux qui l'ont serui, voila les rebellions pardonnées, on n'a assés de sire pour les seeller les voila employé à leuer des gens de guerre, mais s'est en cecy ou vostre Maiesté doit faire reflexion: s'il luy plaist qu'ils ne demandent qu'à remuer, quoy que les gens de bien de ceste Religion ny sont nullemét consentant: & le seul moyen de les punir, c'est de maintenir la paix en vostre Royaume, car ils n'ont iamais fait leurs affaires que pendant nos diuisions, car à quel subiect armer contre la Royne vostre mere, qu'à elle fait, falloit-il que pour estre sortie de Blois, vostre Maiesté qui estoit à Sainct Germain, & ou elle auoit fait dessein de se iourner, s'en reuint tout à coup auec tant de precipitation, comme si le Turc eüe esté aux portes de Paris, & a mesme temps on ne parle que de guerre, on n'a assés de papier pour

bailler des commissions, tout le monde à vollé pour en auoir, mais ceste grande ardeur fut vn peu refroidie quand on ne bailloit que deux cẽs escus pour leuer cent hommes de pied, on dit qu'il faut mettre la Royne vostre mere dans vn cloistre, ou la renuoyer en Florence, & aux autres leur mettre la teste sur vn eschaffaut, & pour ce rendre bons seruiteurs taschent d'imprimer dans l'esprit de vostre Maiesté, des choses si detestables qu'on s'estonne qu'il y ayt des bouche si impudentes de vous oser tenir tels discours sans appreheñder quelque iuste supplice, du tout puissant protecteur de l'innocent & de l'oppresse, il est vray que n'est pas eschappe qui traine son lien.

Il est vray (SIRE) que ce grand feu a esté vn peu amoindry par la cognoissance qu'ils ont eu que V. M. commence à faire reflexiõ sur leurs beaux discours, & c'est en quoy Dieu opere miraculeusement en vous; car vous vous estes fasché qu'en l'on continuoit de vous parler mal de la Royne vostre Mere: aussi (SIRE) ne le deuez vous souffrir, car en quoy vous a elle offencé, qu'a-elle fait contre l'Estat ? Et quoy que V. M. soit vn grand Roy, si n'est-elle pas exempte du commandement que Dieu nous fait d'honnorer nos Peres & nos Meres, & de tous les commandemens il ne nous est point promis de recompence qu'en celuy là : Tous ceux qui ont la cognoissance de V. M. iugẽt biẽ qu'elle ne traitera point mal sa mere, car iusques icy elle n'a pas receu les recompences des

bons & fideles seruices qu'elle vous a rendu & à vostre Estat. Il y a des broüillons & des langues de Diable qui disent, n'a elle pas plus que iamais Royne de France n'a eu, que veut-elle venir faire à Paris: En cela (SIRE) tous les gens de bien desplorent sa condition, c'est que personne ne vous oze parler d'elle, chacun craint la faueur, car iamais Royne n'a fait en France ce qu'elle y a fait: elle vous a conserué & vostre Estat durant six ans auec des peines & soins nompareils, s'estre acquis la haine de beaucoup de personne pour maintenir vostre authorité, admirée de tout le monde en sa Regence, les Estrangers mesmes ne pouuoient assez loüer sa vertu, & pour recompence elle fut prisonniere dans Paris, sortie auec honte & ignominie, auoir banny tous ses seruiteurs, & ce qu'il luy a plus donné au cœur, l'auoir priué de la veuë de vostre Majesté & de Monsieur & Mes-dames ses enfans, & maintenant qu'ayant creu que vous n'estiez pas aduerty de ce mauuais traictement, & qu'on luy auoit deffendu de ne se promener qu'à vne lieue de Blois, comme elle a tasché de ce mettre en lieu pour le vous faire cognoistre, & plusieurs autres choses importantes au bien de vostre seruice: On leue vne grande armée pour la prendre & la confiner dans Amboise, ou dans le Chasteau de Nantes, d'où ils en sont les maistres, tenir tousiours Monsieur le Prince prisonnier, & V. M. dans l'exercice de la chasse, pendant qu'ils s'asseureront la moitié de vostre Royaume; car ils ont

des-ia l'Isle de France, la Normandie, vne partie de la Picardie, & la Bretaigne; mais il est dangereux qu'ils ne fassent cõme la Sansuë, qu'apres estre bien pleine, elle creue : Mais on dit, veut-on empescher que le Roy n'ayme quelqu'vn, non, mais à l'exemple du feu Roy qui cognoissoit bien les François, ne les esleuer pas si haut & si à coup, car ils se rendent insolents, & on ne les peut souffrir.

Et sur ce subiect V. M. est tres-humblemẽt suppliee de cõsiderer les paroles du fils de Dieu couchees dãs son sacré Testament: Or sçachez cecy qu'en derniers iours aduiendront des tẽps perilleux, car les hommes seront auaritieux, vanteurs, orgueilleux, diffamateurs, sans loyauté, imposteurs de crimes, sans attrãpance, cruels, traistres, insolens, amateurs de voluptez, ayant la forme de preud'hommie, qui ce lancent ez Maisons, & de ceste sorte de gens il commande de s'en destourner, car leur follie sera manifeste à tous. 3. chap. de la 2. à Thimotée.

Cest ce qui a porté tous les bons François à ces festes de Pasques, qu'ils se sont mis en estat de grace, de porter leurs prieres tres-ardantes au Sauueur du Monde, pour inspirer V. M. à vouloir se remettre auec sa Mere, la voïr, ouyr ses plaintes, se despoüiller, comme on croit qu'elle aura fait des mauuaises & damnables impressiõs qu'on dit que des pestes d'Enfer on peu dõner à vostre Maiesté, au preiudice de ses sinceres intentiõs, ne souffrir pas qu'elle viue deshonoree, & que ces ennemis triomphe d'elle pres de vo-

ſtre perſonne, qui ne peut eſtre qu'au meſpris des commandemens de Dieu, enuers leſquels voſtre Maieſté fait cognoiſtre vne grande paſſion en l'obeyſſance d'iceux: & croire (SIRE) qu'elle ne ſe portera iamais comme ces actions paſſées, l'on fait cognoiſtre, à autres deſſein que de vous honorer & ſeruir. noſtre Seigneur en ſera ſatisfait, vos peuples grandement contens, rappeller vos vieux & antiens officiers de voſtre Couronne, tenir les Princes pres de voſtre perſonne ,ſoulager vos ſubiects le plus qu'il vous ſera poſſible,nous n'auõs point beſoin de guerre parmy nous, faire obſeruer inuiolablement vos Edits de pacificatiõ ſans ſouffrir l'infraction d'iceux, regler vos finances en façon qu'ayant attaint l'aage de 25.ans,vous puiſſiés auoir dequoy reprendre les deſſeins du feu Roy Henry le grand, & quaſſiſté de vos genereux François, la terre habitable ne recognoiſſe pour Roy que voſtre Maieſté, & apres auoir longuemenn regné, aller iouyr au Ciel des palmes & des lauriers qui vous y attendent,

FIN.